

Compte Rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 18 Janvier 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 18 Janvier 2018 à 18 H 50. 12 membres sont présents, 2 membres sont absents avec procuration (Mme BERNAY Laure qui a donné procuration à M. BERNAY Daniel, M. LEVEQUE Michel qui a donné procuration à M. MATEUIL Alain), 1 membre est absent excusé sans procuration (Mme ROCHETTE Marie-Laure).

Secrétaire de séance : Monsieur Julien FUSTIER

Le compte rendu du mardi 07 Novembre 2017 est adopté par 14 voix pour.

Affaires diverses :

- **Travaux Rue René PALIX :** 2/3 des réseaux secs ont été enfouis, le 1/3 restant est en cours d'enfouissement. Concernant la réfection de la voirie, le MAPA a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 149 574,50 € H-T.
- **Voie douce :** L'entreprise Porcher va nous rétrocéder une bande de terrain afin que nous puissions réaliser une voie douce permettant de créer un accès piéton sécurisé au Parc de la Barnaude, une passerelle sera ainsi créée. Un parking pourrait être envisagé dans ce quartier afin de bénéficier d'un grand espace de stationnement pour les grosses manifestations communales et ainsi éviter le stationnement dangereux constaté sur la RD 104. Il pourrait également permettre aux employés de l'entreprise du groupe porcher de bénéficier de stationnement en journée. Un dossier de subvention sera déposé en préfecture à ce sujet dans le cadre de la DETR 2018.
- **Distribution du gaz de ville :** Avec le regroupement du site SOUVOUTRI de la Voulte avec le site CORDTECH de St-Julien en St-Alban, la consommation de gaz du Groupe PORCHER va doubler. Dans un objectif de sécurisation de l'acheminement du gaz et de réduction des coûts, le SDE 07 va réaliser une étude pour permettre l'acheminement du gaz de ville en reliant le groupe Porcher au réseau du Pouzin. Une réflexion communale est également en cours pour chiffrer les économies que pour réaliser la commune en raccordant ses équipements communaux à ce réseau. Un courrier d'intention va être adressé très prochainement au SDE 07.

Vote des délibérations

Acquisition des parcelles Z-I 41 et Z-I 158

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à l'acquisition des parcelles Z-I 41 et Z-I 340, appartenant à la famille Robert, pour un prix de 33 000 €, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier et précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Marché de Voirie 2018/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition de M. le Maire (MAPA sous la forme d'un accord-cadre avec émission de bons de commande, pour une durée de 4 ans et un montant maximum de travaux fixé à 700 000 € H-T), et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents se rapportant au présent dossier.

Dépenses d'investissement 2018 : retrait de la délibération précédente et adoption d'une nouvelle délibération autorisant l'engagement des dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité annule et remplace la délibération n°3 en date du 7 Novembre 2017, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur le budget de la commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice présent tel que proposé au Conseil Municipal et précise que les crédits correspondants seront prévus au budget 2018.

Convention de gestion de la zone d'activités économiques transférées au 1er janvier 2017 entre la communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la commune de St-Julien en St-Alban

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de gestion de la zone d'activités économiques transférée au 1^{er} Janvier 2017 entre la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la commune de St-Julien en St-Alban, et précise que le projet de convention sera annexé à ladite délibération.

Subvention Collège Le Pouzin : Voyage scolaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 1 000 € au collègue Alex MEZENC de le Pouzin afin de réduire le coût restant à la charge des familles Julbansainoises lors des voyages scolaires.

Organisation des rythmes scolaires : Rentrée de Septembre 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2018 et propose à M. le directeur académique de l'inspection nationale une nouvelle organisation du temps scolaire identique à celle pratiquée avant la réforme des TAPS soit : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30.

Mise à disposition d'un agent communal – Autorisation de signature de convention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal détenant le grade d'adjoint administratif vers la communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, à hauteur de 7 heures par semaine et pour une durée de six mois.

Avenant convention de mise à disposition du service médecine professionnelle « Santé au travail » - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du service médecine professionnelle « Santé au travail » avec le Centre de Gestion de l'Ardèche.

La séance est levée à 20h15.